

2019, année exceptionnelle de changement d'empereur (tennô) et de changement d'ère. En effet, l'empereur Akihito âgé de 85 ans démissionnera le 31 avril au profit de son fils aîné Naruhito, 59 ans. L'événement va être rythmé, du printemps à l'automne, par une trentaine de cérémonies. Ce sera l'occasion d'observer de plus près ce qu'il en est de la nature de ces rituels traditionnels, de la conception de la monarchie dans un Japon démocratisé de force en 1946. Le précédent de 1989-90[1] - mort d'Hirohito et avènement de son fils Akihito-, qui avait déjà vu se mêler le politique et le religieux, le public et le privé, était alors révélateur des ambiguïtés de cette monarchie « démocratisée », dont la tradition affirme qu'elle est la plus ancienne au monde. De plus, avec le nouvel empereur advient une ère nouvelle, un nouveau départ dans le comput du temps. Comment comprendre le sens de cette série d'événements que va vivre le Japon cette année 2019 ?

1- l'abdication d'un empereur : une première à l'époque contemporaine.

Outre l'ancienne tradition des empereurs *retirés* devenus moines bouddhistes, et en 1817 à l'époque Edo (la démission de l'empereur Kokaku) dans de tout autres contextes politico-religieux, jamais un empereur n'avait demandé à démissionner à l'époque contemporaine. Selon la norme, l'empereur assure ses fonctions jusqu'à sa mort, mais le 8 août 2016, lors d'un exceptionnel discours télévisé, l'empereur Akihito avait justifié sa demande par des problèmes de santé (prostate, cœur, voire perte de mémoire). Je m'inquiète a-t-il dit, de la difficulté à remplir mes fonctions en tant que **symbole de l'Etat**. Certes il avait déjà réduit ses activités protocolaires - définies par l'art.7 de la constitution imposée par les vainqueurs américains en 1946 - mais il ne semble pas tolérer quelques manquements aux rituels shintô, religion dont il est le grand prêtre. Une autre réponse à ses difficultés à assumer ses charges aurait été une régence de son fils aîné, mais il a préféré demander l'autorisation d'une démission. L'article 5 de la constitution stipule que *Lorsqu'en application de la loi sur la famille Impériale est instituée une régence, le Régent agit en matière de représentation de l'État en tant que représentant de l'Empereur.*

L'empereur, sorte de *prisonnier sacré*, ne peut démissionner de son propre chef, il a fallu pour cela l'accord du gouvernement de Abe Shinzô, suivi d'une loi exceptionnelle propre à cette situation particulière. La constitution ne prévoit pas cette éventualité, il s'agissait alors de ne pas poser la question d'une éventuelle démission de l'empereur Hirohito impliqué dans la guerre. Cette demande, inédite depuis le nouveau cadre constitutionnel, a semble t-il, le

soutien de l'opinion publique très fière de son empereur, sympathique, proche des gens comme lors de la catastrophe de Fukushima. Fin décembre 2018 pour ses 83 ans, l'empereur s'est félicité d'un long règne de paix pour le Japon, en contraste avec celui de son père Hirohito dont il critique assez ouvertement les morts inutiles lors de la guerre. Face à lui, le Premier ministre Abe Shinzô, aux accents « révisionnistes » - son grand père était ministre pendant la guerre-, est partisan d'une révision constitutionnelle en faveur d'un renouveau de puissance militaire. L'empereur aurait donc préféré la voie de la démission plutôt que de risquer de cautionner contre son gré cette nouvelle politique militaire souhaitée par Abe.

En effet, selon la constitution de 1946- art.4-, l'empereur n'intervient pas dans le cours de la politique : *il n'a pas de pouvoirs de gouvernement*, mais il est le chef d'Etat.

L'article premier déclare que *L'Empereur est le symbole de l'État et de l'unité du peuple* ; Il doit ses fonctions à la volonté du peuple, en qui réside le pouvoir souverain. Tous les actes de l'Empereur, accomplis en matière de représentation de l'État, requièrent l'avis et l'approbation du cabinet, qui en est responsable.

Nous serions donc dans une situation d'abdication de remontrance, façon détournée de poser un geste politique ?[2]



à gauche le nouvel empereur Naruhito et son père Akihito

• **2- Certaines cérémonies relancent le débat sur la laïcité.**

L'empereur remplit deux types de fonctions, certaines relèvent de son rôle de chef d'Etat et sont donc prévues par la constitution, mais d'autres, de nature religieuse à la tête du shintoïsme ne relèvent pas de ce domaine public. Aussi, les cérémonies d'intronisation du futur empereur relèvent-elles de ces deux registres, public et privé. Dans le cadre constitutionnel laïque depuis 1946[3], avec une séparation de l'Etat et des religions, certains pensent (dont le frère du futur empereur) que toute la cérémonie n'a pas à être financée par des fonds publics. L'empereur n'est que partiellement une figure sécularisée, en privé au palais impérial, en costume traditionnel, il célèbre quotidiennement, des rituels selon le culte shintô ; Mais pour autant, la laïcité de séparation imposée par les Américains s'applique-t-elle

au Shintô, que beaucoup considèrent encore comme l'expression de l'identité profonde japonaise, et non pas comme une religion ?

Les cérémonies de démission de l'empereur Akihito ont débuté en mars avec une annonce, par l'empereur en personne, à la déesse **Amaterasu, puis au premier empereur de la dynastie, Jimmu** (神武天皇, *Jimmu Tennō*, fondateur mythique du Japon). A partir du 1^{er} mai, l'empereur et l'impératrice auront le titre d'émérite.




L'empereur en habit de grand prêtre shintô va annoncer son abdication à la déesse Amaterasu

Si le nouvel empereur prend ses fonctions à partir du 1^{er} mai 2019, la cérémonie d'intronisation n'est prévue que pour le 22 octobre.

L'installation du nouvel empereur doit se dérouler en trois temps :

- **Le 1^{er} mai, la cérémonie d'accession au trône (senso).**

Le matin, lors d'une cérémonie ultra confidentielle, deux des trois insignes impériaux  (**regalia** en français) seront présentés au nouvel empereur.

Ces regalia –appelées au Japon les **trois joyaux sacrés : le miroir d'Amaterasu** Yata no Kagami 神鏡, conservé au grand sanctuaire d'Ise, il représente la sagesse, puis **une épée** Kusanagi 草薙劍 conservée au temple Atsuta à Nagoya, elle représente la valeur, et enfin un pendentif, **le magatama** 玉璣, (perles de pierres en forme de virgule) conservé au palais impérial de Tokyo, qui représente la bienveillance.

« Il est clair qu'il ne s'agit plus de marques de souveraineté comme c'était le cas sous l'ancien régime avant 1945 » rappelle Eric Seizelet [4], tout en soulignant l'ambiguïté de leur nature juridique, publique ou privée ? En effet, en liant cette remise d'insignes impériaux issus de la mythologie fondatrice du Japon, à la cérémonie d'accession au trône, nous avons

là une tension totale avec le renoncement par l'empereur à son statut de divinité tel qu'affirmé lors du célèbre *discours d'Humanité* du 1^{er} janvier 1946[5].

Très peu de personnes peuvent assister à cette cérémonie et voir ces insignes impériaux ultra précieux pour le système impérial. En 1945, la grande crainte était qu'ils ne tombent aux mains des Soviétiques, ce qui, aux dires de certains, aurait signifié la fin non seulement du système impérial, mais du Japon. Ils ont été soigneusement cachés, on n'en connaît que des reproductions. Ce fut la grande sagesse de Mac Arthur que de préserver l'empereur et ces *regalia*, afin de rétablir l'ordre dans un pays totalement déboussolé par la défaite. Seuls l'épée et le pendentif, soigneusement dissimulés dans des coffrets, sont présentés à l'empereur .

* L'après midi, le nouvel empereur et l'impératrice rencontreront les représentants du peuple, l'annonce de son règne sera proclamée avec une salutation de trois banzaï (三三三, longue vie).

- **Le 22 octobre ce sera la cérémonie d'intronisation elle-même, Sokui-rei.** A cette occasion, le **Takamikura**, sorte d'énorme baldaquin/pavillon (8 tonnes, 6,5 m de haut) au sein duquel se trouve le trône impérial, va être ramené de Kyoto -ancienne capitale- au palais impérial de Tokyo - dans la salle d'apparat **Seiden-Matsu-no-Ma**. Il a conservé des décors de l'ancien temps où l'empereur était une divinité. De somptueuses laques et sculptures représentent la venue sur terre de **Ninigi**[6], petit-fils de la grande déesse solaire shintô **Amaterasu**, et arrière grand père du légendaire fondateur de la dynastie en 660 av. J.-C, l'empereur **Jinmu**. Déjà en 1990 lors de l'intronisation de l'empereur Akihito, des radicaux s'étaient violemment manifestés contre cette réminiscence de la condition divine de l'empereur, abandonnée officiellement en 1946. Cette journée sera celle de l'annonce officielle au monde, 2500 personnes sont attendues. Une parade est prévue pour la population locale.

- La **dernière cérémonie se déroulera dans la nuit du 14 au 15 novembre, ce sera une cérémonie rituelle shintô très privée nommée daijôsai** qui peut se traduire par « Grande Gustation des Prémices ». Cette cérémonie nocturne, associée à l'intronisation,

solennise un vieux rite agraire annuel, le **Niinamesai**, rite automnal de gustation des prémices.

Dans les jardins impériaux à Tokyo, sont installés pour l'occasion, trois petits sanctuaires de bois, l'un à l'est (le *Yuki-den*), l'autre à l'ouest (le *Suki-den*), et enfin un troisième pour abriter l'empereur (le *Kairyu-den*). La nuit venue, après avoir pris un bain rituel dans une baignoire en bois, l'empereur offre aux divinités (*kami*) dont Amaterasu, une bouillie de riz issus de différents endroits du pays, et dans la seconde partie de nuit, dans le pavillon occidental, il renouvelle cette sorte de communion. Le sens précis de cette cérémonie est incertain, mais globalement ce lien avec la déesse ancestrale Amaterasu réaffirme pour tout le pays une identité et une filiation. [7]

Ambiguïté donc que ces cérémonies d'intronisation où l'officiel et le religieux –privé ? public, – se mêlent. Cette cérémonie pose à nouveau la question de la nature du shintô, religion comme une autre, ou coutume ancestrale identitaire, sorte de religion civile, reliquat du shintô d'Etat interdit pourtant dès 1946 ?

3- Nouvel empereur, nouvelle ère !

Changer d'empereur n'est pas sans incidence sur le cadre de vie officiel des Japonais. En effet, si le calendrier occidental est adopté dans le monde entier pour les échanges internationaux, il n'en va pas de même dans les manières de mesurer le temps à l'intérieur de certains Etats. La Thaïlande, la Corée du Nord, la Chine, Taiwan..,ont eux aussi leur propre manière de compter. Le Japon a conservé le système **gengô** 元号 ou **nengô** 年号 d'une suite d'ères selon les règnes d'empereurs[8]. Contesté après la guerre, le système s'est tout de même maintenu et a retrouvé un statut légal avec une nouvelle législation en 1979 mise en place par les conservateurs. Chaque nom d'ère, choisi désormais depuis la constitution de 1946, par le gouvernement et non par l'empereur lui-même, formé par deux **kanji** (idéogramme) puisés traditionnellement dans la littérature chinoise classique, souligne à la fois l'origine chinoise de ce concept, et l'idée que l'empereur exerce son contrôle sur le temps, cadre de la vie. Y aurait-il encore des éléments de la conception divine de la monarchie japonaise ?

Un récent sondage montre cependant que les Japonais sont de moins en moins attachés à

cette manière de compter le temps, comme d'ailleurs, ils ne se préoccupent guère de l'empereur au quotidien.

L'ère actuelle s'appelle **Heisei** 平成 depuis le 8 janvier 1989, date à laquelle l'empereur Akihito a succédé à son père Hirohito (ère **Shôwa**). Ainsi l'année 2018 se dit Heisei 30- H.30-, ou 30^e année de l'ère Heisei. Cela s'applique dans tout le pays pour tous les documents officiels hormis les documents internationaux pour des raisons pratiques.

Depuis l'époque Meiji (célébration des 150 ans en 2018) le Japon a connu les ères suivantes :

- **Meiji** 明治 : « politique éclairée » du 23/10/1868 au 29 (ou 30) /7/1912
- **Taishô** 大正 : « période de grande justice » du 30/7/1912 au 24 (ou 25) /12/1926
- **Shôwa** 昭和 : « ère de paix éclairée » du 25/12/1926 au 7/1/1989
- **Heisei** 平成 : « accomplissement de la paix » du 8/1/1989 au 30/04/2019

Après sa mort l'empereur portera ce nom d'ère, Heisei. Il sera nommé **Heisei Tennô** 平成天皇. De son vivant on ne l'appelle jamais par son prénom, Akihito, comme nous le faisons en occident, ce serait un manque de respect total, impensable. Les Japonais emploient soit la formule, *sa Majesté l'empereur Tennô Heika* 平成天皇陛下 ou *sa Majesté Présente Kinjô Heika* 平成天皇陛下 pour le désigner.

Contrairement à la tradition, l'empereur ne souhaite pas être enterré comme d'autres empereurs au Cimetière impérial Musashi à l'ouest de Tokyo, mais sera incinéré à sa demande, acceptée par l'Agence impériale. Souci de rompre avec une tradition trop liée au système de monarchie divine ? Souci d'être en harmonie avec la pratique la plus répandue de son peuple ? Souci d'être en harmonie avec une pratique bouddhiste classique ? Ne dit-on pas que cet empereur, qui semble populaire, compatissant pour son peuple dans le malheur, comme lors de la catastrophe de Fukushima, aurait une foi bouddhiste !



l'empereur Akihito et l'impératrice Michiko

Cette passation du pouvoir impérial assez exceptionnelle marque certainement une transition, entre un passé de monarchie divine qui a du mal à passer, tant il est soutenu par les conservateurs au pouvoir, et une

monarchie plus moderne, plus humaine.

De ce fait, le soutien de la gauche japonaise à la famille impériale, contraste avec l'attitude contrariée des conservateurs au pouvoir, désireux au contraire d'accroître le rôle de l'empereur, et de conserver des aspects de l'ancien shintô d'Etat. C'est l'un des paradoxes du Japon actuel.

Le nom de la nouvelle ère a été dévoilée le 1^{er} avril, : **Reiwa**, un mois avant son application à partir du 1^{er} mai, date à laquelle Naruhito accédera au trône impérial. Ce sera la 251^e ère pour le 126^e empereur du Japon. Jadis, il était fréquent de changer le nom de l'ère après un grand événement marquant, une guerre, une catastrophe (ce qui aurait vraisemblablement été le cas après Fukushima !), depuis le Meiji, le changement d'ère est lié à l'intronisation du nouvel empereur.



annonce de la nouvelle ère par le gouvernement

Quelle signification donner à ce nouveau nom, **Reiwa** constitué de deux kanji, **Rei** et **Wa** ?

Choisi parmi plusieurs propositions par le premier ministre Abe Shinzô, on se doute que ce choix n'est pas vraiment neutre, et qu'il reflète ses idéaux politiques nettement nationalistes. En effet, pour la première fois, ces deux kanjis ne proviennent pas de la littérature classique chinoise, mais des plus anciens poèmes japonais connus, une compilation de poèmes des 7^e et 8^e siècles intitulée **Manyôshû** (le recueil des **Dix Mille Feuilles**). Nous sommes au 8^e siècle, l'époque Nara, une brillante époque politique et culturelle au Japon, l'un des grands foyers culturels de la planète (La France est alors sous les rois mérovingiens, avant la renaissance carolingienne). Il y a donc dans ce choix d'un nom et d'une période, un message politique clair de retour de la tradition culturelle japonaise.

Quelle interprétation faire de ces deux kanji ? **Rei** renvoie aussi bien à la beauté, à un avenir porteur d'espérance, qu'à la notion d'ordre, de loi..., et **Wa** à une notion traditionnelle d'harmonie, voire de culture japonaise. Le petit poème du Manyôshû d'où est tiré le nom **Reiwa**, n'utilise pas ce mot, qui est une création, mais seulement ces deux kanji dans une même phrase : *En ce mois propice (Rei) du début de printemps, il fait beau et la*

brise est **douce** (Wa 和). Les pruniers épanouissent leurs fleurs blanches, comme de la poudre d'une belle femme devant son miroir, tandis que les orchidées dégagent comme d'un sachet de parfum, une odeur suave. Traduire **Reiwa** en français consiste à faire le choix d'une interprétation, pour le moment, l'expression la plus fréquente est « **harmonie ordonnée** ». Abe Shinzô a tenu lors d'une conférence de presse, à indiquer le sens de ce choix de nouvelle ère : le renvoi à cet ancien poème sur la nature, désire *transmettre la beauté éternelle de cette nature et de la culture traditionnelle du Japon*. Abe établit une analogie entre *les fleurs de pruniers qui refleurissent fièrement après la froidure de l'hiver, et les Japonais qui font face au futur avec espérance*. Un symbole d'espoir donc ! Mais a contrario, faut-il comprendre que l'ère Heisei finissante serait à comparer avec l'hiver ? Cela signifie, a-t-il ajouté, *la naissance d'une civilisation où règne une harmonie entre les êtres*. Le choix du sens de chacun des deux kanji sélectionnés s'éclaire avec le sens général donné à ce court poème.



*le nouveau couple impérial, l'empereur Naruhito
et l'impératrice Masako*

Avec ce choix d'une **harmonie ordonnée**, nous avons bien une décision politique, ainsi, ce changement d'empereur et d'ère, d'une certaine manière, a bien une signification politique.

Cette année de succession est une excellente occasion de constater certaines ambiguïtés de la démocratie japonaise capable de séculariser des rituels originellement liés « à l'affirmation du caractère transcendant et divin de la monarchie [9] » au nom d'une certaine conception nationaliste de la culture, n'est-ce pas l'une des significations du choix du kanji Wa ?

Christian Bernard le 15 avril 2019 (H-31)

[1] Eric Seizelet, La démocratie japonaise à l'heure de la transition monarchique, in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* Année 1991 31 pp. 41-50,
https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1991_num_31_1_2411

[2] Pierre Souyri, *l'abdication de l'empereur* :

https://www.liberation.fr/planete/2017/01/13/pourquoi-le-japon-va-t-il-changer-d-empereur_1541232

[3] Sur la laïcité au Japon : Jean Baubérot, *Les laïcités dans le monde*, QSJ ? p.100 ; Date Kiyonobu *Laïcisation et droits de l'Homme au Japon* :

https://www.academia.edu/35372705/DATE_2011_laicisation_et_droits_de_lhomme_au_japon_CROISEMENTS.pdf. Date Kiyonobu, Kishimoto Hideo et la laïcité du Japon in *Mélanges offerts à Jean Baubérot « Croire, s'engager, chercher*, Bibliothèque de l'EPHE, 174, 2016, pp.407-423.

[4] Éric Seizelet, « Les trois Trésors sacrés et la symbolique impériale au Japon », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], | 2005, mis en ligne le 05 juin 2008, consulté le 16 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crcv/408>

[5] Déclaration d'Humanité (Ningen 人間宣言)

<http://japon.canalblog.com/archives/2009/03/16/13000198.html> « Les liens entre Nous et vous, le peuple, ont toujours reposé sur la confiance et l'estime mutuelles. Ils ne dépendent pas de simples mythes ou légendes. Ils ne sont pas fondés sur le concept fictif que l'Empereur serait une divinité vivante, et que le peuple japonais serait supérieur aux autres races et destiné à régner sur le monde. »

[6] Alain Rocher, *Ninigi, petit fils du Soleil Amaterasu*, in la *Mythologie asiatique*, Hors-série *Mythologies* n°24, 2018.

[7] Pour une description de ce rituel complexe cf l'Encyclopédie du Japon (en japonais et en anglais) :

http://www.translatetheweb.com/?ref=SERP&br=ro&mkt=fr-FR&dl=fr&lp=EN_FR&a=http%3a%2f%2fself.gutenberg.org%2farticles%2fEnthronement_of_the_Japanese_Emperor

[8] Kawashima Shin, *historique du choix des noms d'ère au Japon*,
<https://www.nippon.com/fr/in-depth/a05403/>

[9] Eric Seizelet, La démocratie japonaise à l'heure de la transition monarchique, in
Vingtième Siècle. Revue d'histoire Année 1991 31 pp. 41-50,
https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1991_num_31_1_2411